REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2026/201

Objet : Travaux de rénovation intérieure

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée par M. SOUBIRAN Baptiste en vue d'occuper le domaine public au droit du 5 rue Carboire afin d'effectuer des travaux de rénovation intérieure pour la période du 03/11/2026 au 03/12/2026,
CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : M. SOUBIRAN Baptiste est autorisé à occuper le domaine public au droit du 5 rue Carboire afin d'effectuer des travaux de rénovation intérieure pour la période 03/11/2026 au 03/12/2026.

Article 2 : La chaussée devra être impérativement protégée de façon à ne pas la détériorer.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 3 novembre 2026

Le Maire
Barbara NETO

